

Les règlements font foi. Des dispositions spécifiques y sont mentionnées, ainsi que des exceptions à certaines conditions, par exemple en raison d'obligations familiales.

### Instrument d'excellence

dès 2013

#### Caractéristiques

- \_ Réalisation d'une thèse de doctorat sur un sujet de son propre choix
- \_ En sciences humaines et sociales (SHS)
- \_ Dans une haute école universitaire suisse
- \_ Durée: 2 jusqu'à 4 ans au maximum (subside en deux parties: 2 ans plus 1-2 ans)

#### Conditions de participation

- \_ Diplôme (master ou équivalent) avec d'excellentes qualifications
- \_ Jusqu'à 2 ans au maximum après le diplôme\*
- \_ En principe au moins un changement de hautes écoles entre le bachelor et le début du doctorat\*\*
- \_ 2 personnes supervisant la thèse: directrice ou directeur de thèse (lieu de l'immatriculation au doctorat) et co-supervisor (dans une autre haute école)

#### Procédure

- \_ Délais de soumission: **10 mars** et **10 septembre**
- \_ Evaluation en 2 phases (pour la première partie du subside de 2 ans):
  - 1<sup>ère</sup> phase: par la Commission de recherche FNS de l'université choisie
  - 2<sup>ème</sup> phase: par le Conseil national de la recherche du FNS (avec interviews)
- \_ Après 18 mois d'encouragement: rapport intermédiaire avec la demande pour la deuxième partie du subside (1-2 ans)

#### Subside

- \_ Salaire
- \_ Autres frais (directement liés au projet)

\* Exceptions possibles dans des cas justifiés (p.e. obligations familiales)

\*\* Exceptions possibles dans des cas justifiés (obligations familiales ou séjour à l'étranger prévu pendant le doctorat)